

I - CONVENTION DE MUNICH

Le Journal Officiel de l'Office Européen des Brevets a consacré son numéro 8 à la publication du rapport annuel de l'Office Européen pour l'année 1979, dont nous avons extrait ci-après les principales données :

- Les demandes européennes déposées au cours de l'année 1979 ont été de :

- 11 020 demandes directes (soit 86,3 % du total)
- 1 749 demandes euro-PCT (soit 13,7 % du total)

soit

un total de 12 769 demandes, ce qui est inférieur aux prévisions pour cette période (15 000 demandes).

- Les principaux pays d'origine sont :

1 - R. F. A.	30,88 %
2 - U. S. A.	24,57 %
3 - France	10,89 %
4 - Grande-Bretagne	9,79 %
5 - Suisse	6,30 %

La principale satisfaction concerne la France dont le nombre des dépôts européens est en augmentation sensible alors que la Grande-Bretagne semble marquer le pas.

- Les principaux pays désignés sont :

1 - Grande-Bretagne	91 %
2 - France	88 %
3 - R. F. A.	87 %
4 - Italie	77 %
5 - Pays-Bas	75 %

Il faut constater qu'il y a une stabilité dans les désignations, les trois grands pays européens se détachant très sensiblement des autres Etats contractants.

II - PCT

. Trentième adhésion

La Finlande est devenue le 30 juin 1980 le trentième état adhérent au système PCT. En conséquence, les dispositions du Traité deviendront applicables à l'égard de cet Etat à partir du 1er Octobre 1980.

. Modifications du règlement d'exécution

L'Assemblée des Etats contractants au PCT s'est tenue à Genève du 9 au 16 juin 1980 et a apporté diverses modifications au règlement d'exécution du Traité. Deux modifications méritent une attention particulière :

- une règle 13 bis a été créée aux fins de définir les modalités de dépôt des demandes internationales ayant pour objet un micro-organisme;
- une règle 16 bis a été créée pour mettre en place un système permettant le paiement tardif de certaines taxes payables à l'office récepteur.

. Statistiques

Nous disposons actuellement des statistiques pour les 6 premiers mois de l'année 1980 (Gazette du PCT, n° 10 et 17).

- Le nombre des demandes internationales reçues par le Bureau International s'établit comme suit :

1 060 demandes euro-PCT (estimation)	soit 66,6 %
548 autres demandes (estimation)	soit 33,4 %

soit

un total de 1 608 demandes, qui est encourageant (+ 60 % par rapport à la même période en 1979).

- Les principaux pays d'origine sont :

- 1° - U. S. A.	635 demandes	soit 39,5 %	
- 2° - Suède	168 demandes	soit 10,4 %	
- 3° - Japon	140 demandes	soit 8,7 %	
- 4° - R. F. A.	128 demandes	soit 7,9 %	(y compris demandes déposées à l'O.E.B.)
- 5° - Grande-Bretagne	117 demandes	soit 7,2 %	"
- 6° - U. R. S. S.	107 demandes	soit 6,6 %	
- 7° - France	105 demandes	soit 6,5 %	(y compris demandes déposées directement à l'O.E.B.)

Ces chiffres appellent deux commentaires :

- On constate, non sans surprise, que le Japon rétrograde très sensiblement. Alors qu'il assurait plus de 12 % des dépôts en 1979, le pourcentage des dépôts d'origine japonaise ne s'élève plus qu'à 8,7 % pour les 6 premiers mois de l'année. Inversement, l'Union Soviétique double son score de 1979 (6,6 % en 1980 contre 4,65 % en 1979).
- On assiste, comme pour le brevet européen, à un réveil des déposants français qui ont rejoint leurs partenaires allemands et anglais.

- Principaux pays désignés

1 - R. F. A.	1479 désignations soit 92 %
2 - Grande-Bretagne	1375 désignations soit 85,5 %
3 - Japon	1259 désignations soit 78,2 %
4 - U. S. A.	1000 désignations soit 62,1 %
5 - France	985 désignations soit 61,2 %

Comme pour les demandes européennes, les désignations restent stables (cf. D.B. 1979-IV, Informations rapides).

L'INPI vient de publier ses statistiques pour l'année 1979, rapportées aux indications des années précédentes, 1967 ayant été choisie comme dernière année de régime de 1844 nous perturbe par la réforme de 1968, plusieurs observations sont possibles.

Le nombre de demandes couvrant le territoire français, (demandes nationales) compte une nette augmentation ; le renversement de la tendance opérée en 1977 se poursuit, de façon heureuse. La nette diminution par rapport à 1967 n'a pas, encore toutefois compensé et le chiffre pour 1979 correspond à 88 % des chiffres pour 1967.

Le nombre de DEMANDES INDIGENES déposées par les industriels français se maintient, toutefois en faible position, les chiffres n'ont pratiquement pas bougé depuis 1976 et ils représentent en 1975 66 % seulement du chiffre des demandes indigènes en 1967.

L'augmentation est due en vérité, au rétablissement des DEMANDES Allochtones dont le chiffre pour 1979 correspondait à 95% du chiffre pour 1967.

Le rétablissement des demandes étrangères est largement dû au recours à la voie européenne ou PCT, la progression par rapport à l'année précédente n'étant point significative, ne l'est sans doute pas davantage le nombre de demandes européennes ou internationales d'origine française car on peut penser que nos industriels ont déposé en 1979 les demandes françaises qu'ils conserveront ou prolongeront pour une certaine part, en demandes européennes, voire internationales, en 1980.

LA VOIE FRANCAISE demeure, toutefois, largement pratique et il n'est point temps de célébrer l'enterrement du régime national de brevet d'invention, sur 43.223 demandes de brevet visant la France, déposées en 1979, 32.174 l'ont été par la voie nationale, soit 74%.

Il faut toutefois s'inquiéter de deux autres chiffres.

LE NOMBRE ELEVE DES CERTIFICATS D'UTILITE, issu à 90% de demandes de brevets pour lesquels l'avis documentaire différé n'a pas été repris dans les deux ans du dépôt.

	1979	1978	1977	1976	1975
Demandes de C.U	456	389	307	410	365
Délivrance de C.U	5205	3777	7856	6361	2331

(Grande majorité de ces certificats étant vraisemblablement d'origine française il faut s'inquiéter d'une diminution du nombre de demandes indigènes de titre de propriété industrielle en net fléchissement dont la structure est à son tour inquiétante si un tiers, par exemple, correspond à de simples certificats d'utilité.

LE NOMBRE CROISSANT D'ENVELOPPES SOLEAU n'est pas pour rassurer.

	1979	1978	1977	1976	1975
Enveloppes perforées	9966	9017	8786	8966	8123

Il est à rapprocher d'observations "curieuses" rencontrées, ces dernières semaines dans la presse.

Le 4 août 1980, "Jeux et Stratégie" comportait une interview de Max GERCHAMBEAU, "auteur de Jeux à l'imagination inépuisable" qui exprimait une méritoire satisfaction:

" Pour ma part, je protège mes jeux grâce à l'enveloppe Soleau, c'est plus exactement les règles que je protège ainsi.... Je suis protégé pendant cinq ans...(P.6)

Le FIGARO du 4 août publiait un article intitulé "Pas assez de brevets Français" sous la signature de Laurence ALLARD qui s'achevait par ce "cri d'espoir" pour y pallier - à la publicité - et, toutefois bénéficié de son invention, il existe un mécanisme trop souvent méconnu : l'enveloppe Soleau. Il est discret et efficace. Sauf à renoncer à toute action sur les membres étrangers et adoptant une stratégie de ligne Maginot, il aurait mieux valu affirmer qu'il était tagueur et inefficace".

Si l'attention pour la réservation des innovations suscitée par les responsables publics et les professionnels de la propriété industrielle devait détourner les industries françaises du brevet pour les conduire à l'enveloppe Soleau, un rapprochement à imposer avec "la campagne anti-tabac" qui conduit pour les fumeurs clients de la SEITA vers les cigarettes blondes de fabrication étrangère.

DEMANDE DE BREVETS POUR LA FRANCE

	<u>1979</u>	<u>1978</u>	<u>1977</u>	<u>1976</u>	<u>1967</u>
<u>. D'origine nationale</u>					
– <u>Voie nationale</u>	11.299 (35%)	11.445 (31%)	11.811	11.471	17.437
– <u>Voie euro-PCT</u>	330 (3 %)	117 (3 %)	0	0	0
	<u>11.629 (27%)</u>	<u>11.562 (28%)</u>	<u>11.811 (30%)</u>	<u>11.471 (29%)</u>	<u>17.347</u>
<u>. D'origine étrangère</u>					
– <u>Voie nationale</u>	20.875 (65%)	25.692 (69%)	28.167	28.419	31.994
– <u>Voie euro-PCT</u>	10.729 (97%)	3.457. (97%)	0	0	0
<u>TOTAL</u>	<u>31.604 (73%)</u>	<u>29.149 (72%)</u>	<u>28.167 (70%)</u>	<u>28.419 (71%)</u>	<u>31.994</u>
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>43.223 (8,6%)</u>	<u>40.711 (2%)</u>	<u>39.978 (—)</u>	<u>39.890 (—1%)</u>	<u>49.341</u>